

---

La suspension est soumise au veto du Conseil de sécurité et les trois membres permanents du monde occidental se sont prévalus de ce droit. Par ailleurs, l'UNESCO a exclu Israël de son groupe régional européen et mis un terme à l'aide qu'elle lui assurait.

Mises à part leurs incidences sur les parties intéressées, ces diverses décisions nous semblent diminuer la crédibilité des Nations Unies aux yeux du groupe minoritaire d'États, occidentaux pour la plupart, qui s'y opposaient. On pourrait conclure que la majorité recherche non seulement un nouvel ordre économique mais, de surcroît, un nouvel ordre politique fondé sur sa capacité d'interpréter à sa guise le règlement intérieur et même la Charte des Nations Unies. Par contre, la minorité comprend les pays membres qui offrent de loin la contribution la plus importante au budget des Nations Unies, comme la quasi-totalité des crédits affectés aux programmes de développement de l'Organisation. Si ceux-ci devaient conclure que les Nations Unies ne servent plus des objectifs légitimes, les conséquences pourraient être graves.

Je ne crois pas toutefois que la situation aille trop loin dans cette direction. La majorité et la minorité se reconnaissent mutuellement certains droits légitimes. Pendant nombre d'années, le monde occidental a su orienter l'Assemblée générale dans le sens de ses propres intérêts. Nous ne pouvons reprocher à la nouvelle majorité de suivre le même chemin. Toutefois, le Canada se joint aux membres de la minorité qui s'opposent à l'utilisation de pratiques frôlant l'abus de droit. Nous ne voyons pas non plus comment l'adoption de résolutions dont la mise en application repose sur la coopération de tous peut être productive si les vœux de la minorité sont ignorés. Nous nous sommes opposés à ces résolutions lorsque nous les jugions irréalisables ou mal inspirées, sans pourtant mettre en cause la transformation fondamentale de l'ordre économique mondial que recherchent les pays en voie de développement.

Il nous faut trouver de nouveaux moyens de faire des Nations Unies un foyer où s'harmonise l'action internationale sans pour cela trahir, d'une part, les principes de l'Organisation ou, d'autre part, nuire à sa capacité de faciliter le renouveau de la coopération internationale.

La prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer débute à Genève le 17 mars et se poursuivra jusqu'au 10 mai.

Je veux vous exposer comment le Gouvernement voit la situation actuelle et quelles sont, à ses yeux, les perspectives.

---